



Conditions Générales de vente de la SASU CGC Drones

Article 1 – Identification du prestataire

La société SASU CGC Drones, au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 949 839 369, dont le siège social est situé 6 rue d'Armaillé, 75017 Paris, Code NAF 81.22Z, n° TVA intracommunautaire FR44949839369 ci-après dénommée « le Prestataire ».

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute prestation réalisée par le Prestataire, notamment :

- Nettoyage, démoussage et traitement de toitures.
- Nettoyage de façades, bardages, panneaux photovoltaïques.
- Prestations techniques réalisées au moyen de drones.

La signature du devis, du bon de commande ou tout document contractuel emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Lorsque le client est un consommateur au sens du Code de la consommation, les dispositions impératives applicables prévalent.

Article 3 – Cadre réglementaire drone

Le Prestataire exerce son activité conformément à la réglementation européenne et française applicable aux aéronefs sans équipage à bord.

- Exploitant déclaré auprès de l'autorité compétente, Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).
- Télépilotes titulaires des certifications requises (Certificat d'Aptitude Théorique au Survol, catégorie ouverte A1 & A2).
- Drones homologués, enregistrés et assurés.
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Le télépilote demeure seul décisionnaire de la faisabilité d'une mission pour des raisons de sécurité ou de conformité réglementaire.



Article 4 – Formation du contrat

Le devis est valable 30 jours, le contrat est formé à réception du devis signé portant la mention « Bon pour accord ».

Les prestations sont strictement limitées à celles mentionnées au devis. Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 5 – Conditions d'exécution

5.1 Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir un accès sécurisé au chantier.
- Mettre à disposition un point d'eau, l'option sans accès à l'eau est soumise à facturation.
- Mettre à disposition une alimentation électrique 220V/16A, l'option sans accès à un point électrique est soumise à facturation.
- Fermer toutes ouvertures (fenêtres, velux, lucarnes, volets, portes ...) le temps de la pulvérisation sur l'ensemble du bâtiment.
- Retirer véhicules, mobiliers, végétaux et biens exposés.
- Tenir animaux et personnes non autorisées à distance lors de la pulvérisation.
- Informer le Prestataire de toute fragilité connue du support.

Le client demeure responsable des dommages résultant d'un manquement à ces obligations.

5.2 État des supports

Les interventions portent sur des surfaces pouvant présenter :

- Microfissures.
- Fragilité structurelle.
- Défauts d'étanchéité.
- Altérations antérieures.

Un état apparent peut être réalisé avant intervention.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable :

- Des désordres préexistants.
- Des défauts structurels révélés lors de l'intervention.
- De l'aggravation d'un vice caché non apparent.



Sauf faute prouvée dans la mise en œuvre des prestations.

5.3 Conditions météorologiques et réglementaires

Les prestations sont subordonnées :

- Aux conditions météorologiques compatibles avec la sécurité.
- Aux restrictions administratives.
- Aux limitations réglementaires aériennes.

En cas d'impossibilité indépendante de la volonté du Prestataire, la prestation est reportée.

Si le report est impossible pour des raisons indépendantes du Prestataire, aucune facturation n'est due.

Article 6 – Prix

Les prix sont exprimés en euros HT et TTC, TVA au taux en vigueur.

Le prix figurant au devis est ferme pendant la durée de validité.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les prestations sont facturées au prix en vigueur lors de la commande.

Article 7 – Modalités de paiement

Clients professionnels

- Acompte : 30 % à la commande.
- Solde : 30 jours date de facture.

Collectivités

- 30 jours conformément au Code de la commande publique.

Particuliers

- Acompte : 30 %
- Solde : le jour de l'intervention ou sous 7 jours maximum.



Article 8 – Retard de paiement

Clients professionnels

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce :

- Intérêts de retard : 3 fois le taux légal
- Indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 €

Particuliers

Application des intérêts légaux sans indemnité forfaitaire.

Article 9 – Droit de rétractation (Consommateurs)

En cas de contrat conclu à distance ou hors établissement :

Le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

Si le client demande l'exécution avant expiration du délai, il renonce expressément à son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée.

Article 10 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Intempéries exceptionnelles.
 - Interdictions administratives.
 - Restrictions aériennes.
 - Catastrophes naturelles.
-



Article 11 – Responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs prouvés.

Elle est plafonnée au montant TTC de la prestation uniquement pour les professionnels.

Sont exclus :

- Pertes d'exploitation.
- Préjudices indirects.
- Manque à gagner.

Cette limitation ne s'applique pas :

- En cas de faute lourde.
- En cas de faute dolosive.
- En cas de dommage corporel.

Article 12 – Assurance

Le Prestataire est titulaire d'une assurance RC professionnelle couvrant son activité.

Une attestation peut être fournie sur demande.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Les prises de vue constituent des œuvres protégées.

La cession des droits d'exploitation intervient après paiement intégral.

Droit à l'image :

Lors de la réalisation de la prestation de services, pour toute prise de vues engageant une personne physique identifiable, le client devra fournir à SASU CGC Drones, une autorisation expresse et sans équivoque de la part de la personne filmée avant la réalisation de la prestation. Ce document sera réputé exact et la SASU CGC Drones ne sera pas tenu de vérifier son exactitude ou son authenticité.



CGC DRONES

ACCÉDER A L'INACCESSIBLE

Le client devra remettre à SASU CGC Drones l'autorisation expresse du propriétaire des lieux du tournage (propriétaire terrain, propriétaire bâtiments...).

Ces documents sont réputés exacts et la SASU CGC Drones ne sera pas tenue d'en vérifier l'exactitude ou l'authenticité, sous réserve qu'elle n'ait pas eu connaissance préalable de l'absence d'autorisation.

La SASU CGC Drones ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation par le client des images filmées ou réalisées pour son compte par la SASU CGC Drones.

Le client est seul responsable des conséquences juridiques et financières attachées à l'utilisation qu'il fait des prises de vues réalisées.

Droit d'auteur :

Les prises de vue de la SASU CGC Drones sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle.

L'acquisition des images de SASU CGC DRONES sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés.

En contrepartie du versement intégral de sa rémunération, la SASU CGC Drones cède au client, les droits d'exploitation sur les productions réalisées dans le cadre du présent accord.

Les droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation, c'est-à-dire le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, ou d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, les productions réalisées en tous formats.

Le droit d'établir et de faire établir, en tel nombre qu'il plaira au client, tous originaux, doubles ou copies des productions réalisées, sur tous supports, notamment vidéo ou autres inconnus à ce jour, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour. Le droit de mettre ou faire mettre les productions réalisées à disposition du public par tous procédés connus ou inconnus et notamment via Internet et tous procédés d'exploitation en ligne, téléphoniques, informatiques. Le droit d'utiliser et d'autoriser un tiers quelconque à utiliser les productions réalisées. Le droit de représentation comporte le droit de diffuser les productions réalisées en intégralité ou par extraits, sur tous réseaux et dans tous systèmes numériques actuels ou futurs, destinés au public et notamment par tous procédés inhérents à ce mode d'exploitation.

Article 14 – Confidentialité

14.1 Définition des informations confidentielles

Sont réputées confidentielles toutes les informations communiquées entre les parties, sous quelque forme que ce soit (orale, écrite, électronique, visuelle), dans le cadre de la relation contractuelle, et notamment :



- Les données techniques relatives aux biens immobiliers du client : plans, diagnostics, état des toitures, façades, charpentes, installations photovoltaïques, et toute fragilité structurelle portée à la connaissance du Prestataire avant ou pendant l'intervention ;
- Les images, vidéos et données collectées par drone lors des survols, qu'elles soient brutes ou traitées, avant cession formelle des droits d'exploitation au client ;
- Les devis, prix, conditions commerciales particulières négociées entre les parties ;
- Toute information relative à la situation patrimoniale, à l'organisation ou aux projets du client dont le Prestataire aurait eu connaissance à l'occasion de ses interventions ;
- Les procédés techniques, formulations de produits, méthodes d'intervention et savoir-faire du Prestataire, y compris les paramètres de vol, les protocoles de traitement et les équipements utilisés.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui sont ou deviennent publiques sans faute de l'une des parties, celles que la partie réceptrice détenait déjà avant la relation contractuelle, ou celles dont la divulgation est imposée par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

14.2 Obligations des parties

Chacune des parties s'engage, pendant toute la durée du contrat et pendant une période de **trois (3) ans** à compter de son expiration ou de sa résiliation, à :

- Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie ;
- N'utiliser les informations confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du contrat ;
- Prendre toutes mesures raisonnables pour protéger la confidentialité des informations reçues, avec un niveau de soin au moins équivalent à celui appliqué à ses propres informations confidentielles ;
- Limiter l'accès aux informations confidentielles aux seuls collaborateurs, sous-traitants ou prestataires qui en ont strictement besoin pour l'exécution du contrat, ceux-ci étant soumis à des obligations de confidentialité équivalentes.

14.3 Obligations spécifiques liées aux prises de vue par drone

Les images, vidéos et données géolocalisées collectées par drone constituent des informations à caractère sensible susceptibles de révéler des informations patrimoniales, architecturales ou relatives à la vie privée. À ce titre :

- Le Prestataire s'engage à ne pas conserver, reproduire, diffuser ou exploiter les prises de vue à des fins autres que celles prévues au devis, sauf accord exprès et écrit du client ;
- Les fichiers bruts sont conservés sur des supports sécurisés pendant la durée strictement nécessaire à la livraison de la prestation, puis supprimés, sauf convention contraire ou obligation légale de conservation ;
- Le Prestataire ne procède à aucun survol ni collecte d'images au-delà du périmètre défini au devis sans accord préalable du client.



14.4 Exceptions réglementaires

La présente clause ne fait pas obstacle aux obligations de communication imposées par la réglementation applicable aux aéronefs sans équipage à bord, notamment les obligations de déclaration auprès de la DGAC, ni aux réquisitions judiciaires ou administratives légalement fondées. En pareil cas, la partie concernée en informe l'autre partie dans les meilleurs délais, dans la mesure où la loi applicable le permet.

14.5 Sanctions

Tout manquement à la présente clause de confidentialité engage la responsabilité de la partie défaillante et ouvre droit à réparation du préjudice subi par l'autre partie, sans préjudice de toute autre voie de droit. Les parties reconnaissent expressément que la divulgation non autorisée d'informations confidentielles est susceptible de causer un préjudice irréparable, justifiant le recours à des mesures conservatoires ou d'urgence devant la juridiction compétente.

Article 15 – Résiliation

En cas de manquement contractuel non réparé dans un délai de 30 jours après mise en demeure, le contrat pourra être résilié de plein droit.

Rétention de 100 % de l'acompte si annulation à moins de 48h, 50 % entre 48h et 7 jours, remboursement intégral au-delà.

Les acomptes versés seront remboursés au client en cas d'annulation imputable au prestataire.

Article 16 – Médiation (Consommateurs)

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : SAS MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT.

En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<https://www.medconsodev.eu>

Ou par voie postale en écrivant à :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT



CGC DRONES

ACCÉDER A L'INACCESSIBLE

C/O Centre d'Affaires Stéphanois SAS - Immeuble l'Horizon - Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret - 42000 SAINT-ETIENNE

Article 17 – Loi applicable et juridiction

Le contrat est soumis au droit français.

Pour les professionnels :

Compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Pour les consommateurs :

Compétence des tribunaux du lieu du domicile du défendeur ou du lieu de la prestation.

Article 18 – Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, la SASU CGC Drones est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« loi Informatique et Libertés »).

18.1 Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la SASU CGC Drones, située 6 rue d'Armaillé, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 949 839 369. Pour toute question relative à la protection de vos données, vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse ci-dessus ou par voie électronique à l'adresse suivante contact@cgcdrones.fr.

18.2 Données collectées et finalités du traitement

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, données de facturation, et, le cas échéant, images et vidéos réalisées dans le cadre de la prestation. Ces données sont traitées aux fins suivantes :

Gestion et exécution du contrat de prestation de services (base légale : exécution du contrat, art. 6.1.b RGPD) ;

Gestion de la facturation et du recouvrement (base légale : obligation légale, art. 6.1.c RGPD) ;

Communication commerciale et promotion de nos services (base légale : intérêt légitime, art. 6.1.f RGPD, ou consentement le cas échéant) ;

Utilisation des prises de vue à des fins promotionnelles, sous réserve du consentement préalable et expresse de la personne concernée (base légale : consentement, art. 6.1.a RGPD).



18.3 Durée de conservation

Les données relatives à l'exécution du contrat sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle, conformément aux obligations comptables et fiscales en vigueur. Les données de facturation sont conservées dix (10) ans conformément aux obligations légales. Les images et vidéos réalisées à des fins promotionnelles sont conservées pour une durée de deux (2) ans renouvelables par accord des parties.

18.4 Destinataires des données

Les données collectées sont destinées exclusivement à la SASU CGC Drones et ne font l'objet d'aucune cession à des tiers à des fins commerciales. Elles peuvent être transmises à des sous-traitants techniques (hébergement, logiciels de facturation) dans le strict cadre de l'exécution des prestations, ceux-ci étant soumis à des obligations de confidentialité conformes au RGPD. Elles peuvent également être communiquées aux autorités compétentes sur réquisition judiciaire ou administrative.

18.5 Droits des personnes concernées

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD et à l'article 85 de la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose des droits suivants :

Droit d'accès : obtenir une copie des données vous concernant ;

Droit de rectification : corriger des données inexacts ou incomplètes ;

Droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») : demander la suppression de vos données dans les conditions prévues par le RGPD ;

Droit à la limitation du traitement : suspendre temporairement l'utilisation de vos données ;

Droit d'opposition : vous opposer à un traitement fondé sur l'intérêt légitime ;

Droit à la portabilité : recevoir vos données dans un format structuré et lisible ;

Droit de retirer votre consentement à tout moment, sans que cela affecte la licéité du traitement effectué avant le retrait.

Ces droits s'exercent par courrier postal adressé à la SASU CGC Drones, 6 rue d'Armaillé, 75017 Paris, accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité. Une réponse sera apportée dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande, ce délai pouvant être prolongé de deux mois supplémentaires en cas de demandes multiples ou complexes.

18.6 Droit d'introduire une réclamation

Si vous estimez que le traitement de vos données porte atteinte à vos droits, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des



CGC DRONES

ACCÉDER A L'INACCESSIBLE

Libertés (CNIL), dont le siège est situé 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, ou via le site www.cnil.fr.

18.7 Sécurité des données

La SASU CGC Drones met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel collectées, conformément à l'article 32 du RGPD. En cas de violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque pour vos droits et libertés, la SASU CGC Drones s'engage à notifier cette violation à la CNIL dans les soixante-douze (72) heures et, le cas échéant, à en informer les personnes concernées dans les meilleurs délais.

Article 19 – Intégralité

Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.